

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 9 JANVIER 2018

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude – BOUCAUD Franck –VAURAZ Christophe - MEY Karine - DESSEIGNE Alain - KOOMEN Chantal - CHEVALIER Jean-Pierre -- GUILLARME Grégory – MATHON Christophe – RUET Raymond – PELLETIER Franck - LALLEMENT Annette**

Excusé(s) :

Démissions : **CHEVILLON Yannick - DUBRESSON Nathalie - GUYOT Florence**

AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS :

a) SPL (société publique locale) : Présence de Mrs DE LONGEVIALLE et BORNET de l'agglo. Explications sur la transformation de la SAMDIV en SPL. Les communes de l'agglo peuvent adhérer à cette société. Cette adhésion permettra aux communes de bénéficier d'aide au niveau d'études de faisabilité, de maîtrise d'œuvre, etc.... On peut adhérer sans utiliser ces services. Le coût unique d'adhésion à ce jour est de 1€/habitant. La décision d'adhérer ou non à cette société sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

b) Service d'instruction mutualisée : A ce jour, la commune se doit de contrôler l'ensemble des travaux qui ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc...). Les permis de construire étant instruits par les services de l'agglo, la commune peut déléguer le contrôle des travaux à l'agglo. Le suivi des déclarations préalables restant à charge des communes.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

Mme le Maire rappelle que **tous les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.**

Musée « Le Prieuré » :

A la création du musée, une mise à disposition avait été signée entre la commune et la Communauté de communes « Beaujolais-Vauxonne ». Suite à la dissolution de notre communauté de communes et à la reprise par l'agglo, de la gestion du musée, il y a lieu de signer une convention, avec les services de l'agglo. Autorisation du conseil.

Tourisme :

Mme LALLEMENT informe le conseil que Mme Amandine RAPHANEL, animatrice du pôle œnologique de Clochemerle, va visiter le village, le jeudi 11 janvier 2018, dans le but de la création d'un guide de visite du village.

Voie du tacot -Viaduc :

Une réunion avec les membres de la commission regroupant les communes concernées par la voie du tacot est prévue courant janvier. Mme le Maire précise que des représentants du département viennent en mairie le lundi 16 janvier afin de présenter les études qui ont été réalisées.

LOCATIONS COMMUNALES :

a) Appartement « Rue de l'Eglise » :

Cette location (T3) est libre. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie. Prix du loyer 610€/mois

b) Location « Pré du Breuil » :

Révision de la location du pré du Breuil, à Mr RUET Laurent, pour un montant de 357,60 € (période du 11/11/2017 au 10/11/2018).

FINANCES :

Délibération pour autorisation du paiement des factures d'investissement, à hauteur de 25 % des investissements budgétés sur l'année 2017.

Les subventions du département concernant les travaux 2018 ont été reçues.

LA BENOITE :

Mme le Maire rappelle la décision du conseil du 19 décembre 2017 concernant l'attribution de l'exploitation de l'établissement LA BENOITE à Mr Stéphane GONTHIER (Hôtel Le Savigny à BLACE).

Le conseil autorise le Maire à signer la convention administrative dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Forme juridique : Convention administrative

- Signataires : Commune et la **Sarl « LA BENOITE »**, représentée Mr Stéphane GONTHIER

- Objet : Reprise et maintien de l'exploitation d'un multiservices, bar-restaurant, chambres d'hôtes, nécessaire à la population de la commune. Un logement, pour l'exploitant ou son représentant, situé au 1^{er} étage, est lié à l'activité du commerce.

- Durée : - Du 17 janvier 2018 au 31 décembre 2019. Au terme de cette période, avec accord des 2 parties, cette convention pourra être renouvelée ou transformée en bail commercial.

- Loyer mensuel :

1 050,00 € HT (1 260,00 €, € TTC). Pour permettre au nouvel exploitant d'aménager et de réaliser quelques travaux, il est décidé de ne pas percevoir de loyer, pour la période du 17 janvier 2018 au 18 février 2018 inclus.

- Dépôt de garantie : 1 050,00 € HT (1 mois de loyer).

- Licence IV : Appartient à la commune et mise à disposition gratuite à l'exploitant.

Un état des lieux ainsi que le relevé des compteurs d'eau et d'électricité, seront effectués le 17 janvier, jour de la signature de la convention. La commune se charge de faire contrôler l'ensemble du matériel mis à disposition (cuisine, chambre froide, bac à graisses, hotte, etc...), l'installation électrique, la plomberie. Après toutes ces remises aux normes, la société CRMN procédera au nettoyage de ce bâtiment.

TRAVAUX 2018 :

a) Porte gothique : Architecte REPELIN. Le dossier doit être examiné par la préfecture car le bâtiment est classé. Les travaux sont prévus pour le printemps-été 2018.

b) Eglise d'Arbuissonnas : Architecte GUYONNET. Rencontre avec la paroisse pour le matériel intérieur. Travaux prévus pour le printemps-été 2018.

c) Escaliers mairie : Travaux en début d'année. Voir avec les dates des mariages. RV lundi 22/01/2018 à 8h30 avec le peintre et l'échafaudage.

d) Toilettes publiques « Rue de la Voûte » : RV à prévoir avec la commission travaux et les artisans pour une prévision des travaux courant 1^{er} semestre 2018. Voir pour demander constat d'huissier avant le commencement des travaux. Délibération pour dépôt de la déclaration de travaux.

e) Installation nouveau jeu enfants :

Faire le choix du jeu au Breuil et petit jeu à ressort au fond de Salles. Ch. VAURAZ s'en occupe.

f) Bornes Incendie : 2 bornes à changer pour un total 6 000 €. Après ces derniers changements, le réseau sera intégralement remis à neuf. Il n'est donc pas nécessaire de renouveler la convention avec la lyonnaise des eaux-Groupe SUEZ.

g) Signalétique Fond de Salles : Ch. VAURAZ prend en charge ce dossier.

ART SACRE :

La commune et les Amis de St Laurent, sont conviés, le mercredi 17 janvier 2018, à une réunion à LYON, pour présenter la sauvegarde de l'église d'ARBUISSONNAS aux élus et prêtres du département,

URBANISME :

Dépôt d'un permis modificatif pour les terrains COET, rue du Breuil. Permis transmis au service instructeur de l'agglo.

CIMETIERE :

Accord pour adhésion au site internet « Conseil-Juridique-Funéraire ». Site spécialisé dans la législation du cimetière pour un coût annuel de 150 €.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février et sera assuré, par Mr PUTIGNY (partie ARBUISSONNAS) et Mr DUFOUR (partie SALLES).

RIVIERES :

Mr RUET informe que le syndicat mixte des rivières du Beaujolais prend en charge le nettoyage des berges de la Vauxonne notamment côté Pont Mathivet. Une convention est signée entre les propriétaires riverains et ce syndicat, pour une période de 5 ans.

ELAGAGE :

Il est demandé à l'entreprise TERRET un devis pour l'élagage des platanes du Fond de Salles (sur 2018) et des tilleuls du chapitre (sur 2019).

ECOLE :

Les enfants de CE et CM se rendront à la salle des sports du PERREON, 1 fois par semaine, du 19 janvier au 6 avril. Coût du transport en car : 139 €/séance.

TENNIS :

Remerciements pour la subvention versée à ce club pour la réfection de leurs terrains. 114 adhérents (29% des adhérents de SALLES).

CLASSE EN « 0 » :

Les jeunes souhaitent faire un bal Laser au Fond de SALLES. Une réunion avec le président des classes en « 0 » est prévue prochainement, pour étudier si cela est possible.

SPECTACLE DE NOEL :

Ce spectacle, pour enfants a été très apprécié et a connu un grand succès. 145 entrées. De nombreux enfants des communes voisines. Pour l'année prochaine, il serait souhaitable de continuer la publicité dans les écoles voisines et également à tous les habitants de la commune.

Le concert de la chorale à l'église, de très bonne qualité, a réuni, une centaine de personnes. La quête organisée en faveur du petit John, a rapporté 450 €.

CONCOURS « LA REGION FIERE DE SON HISTOIRE » :

Sur les 4 sites sélectionnés, nous avons fini en 2^{ème} position, derrière les Pierres Dorées mais devant St Romain en Gal et la chapelle de BROUILLY.

FETE DES CONSCRITS :

Afin que la fête se déroule, sans encombre, Mme le Maire réunira le samedi 20 janvier, les responsables de toutes les classes, les chauffeurs des voitures et la gendarmerie.

La remise des clefs du village aux classes en 8 se déroulera le vendredi 2 février à 19h à la mairie.

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 6 février 2018 (19h)

Mardi 6 mars 2018

Mardi 4 avril 2018